



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E163664

VALABLE JUSQU'AU

18/10/2026

ÉDITÉ LE

16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1993

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2020
12 993

Raison sociale : FRANCOIS LANGUILLE ENTREPRISE MACONNERIE

5 RUE DU MOULIN
25330 MALANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 1993 B 00327

Téléphone : 03 81 86 61 17

Fax :

Portable : 06 72 91 44 63

Siret : 392 299 863 00010

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 43 03190

Site Internet : <http://www.construction-renovation-languille.com>

E-mail : languille.fr@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMCA ASSURANCE 2201BTPA2500554

Assurance Responsabilité Civile :

CAMCA ASSURANCE 2201BTPA2500554

Responsabilité légale :

LANGUILLE VINCENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/05/2026

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	12/06/2026
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/02/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	28/11/2025
o Isolation des combles perdus	25/02/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	25/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.